

Dix victimes de la torture
à porter dans votre prière



Ils sont algérien, angolais, colombien, français, mauritanien... Ils ont été menacés, battus, torturés, emprisonnés, maintenus en détention. Certains en sont morts. Pour leurs convictions, pour leur engagement politique, pour leur engagement en faveur des droits de l'homme, pour être qui ils sont, sans raison. Pour les faire taire, pour les faire parler...

SOUTENEZ-LES !

Une prière, une lettre de soutien, un courriel à leur famille.

Agissez à votre manière !

Toutes les photos sont en droits réservés

Mejdoub Chani

Un procès ubuesque, des aveux arrachés sous la torture



Le 17 septembre 2009, Mejdoub Chani, un homme d'affaire algéro-luxembourgeois, a été enlevé par des agents en civil à son arrivée à Alger où il venait fêter l'Aïd avec sa famille. Pendant que son épouse et son fils, résidents au Luxembourg, essayaient en vain de le retrouver,

Mejdoub Chani était détenu dans un centre secret du Département du renseignement et de la sûreté et soumis à la torture pour lui faire signer des aveux dans lesquels il s'accusait de corruption.

Le 7 mai 2015, plus de cinq ans après son placement en détention, Mejdoub Chani a été condamné à dix ans d'emprisonnement à l'issue d'un procès ubuesque. Ses avocats ont demandé à la cour d'entendre les agents de la DRS qui ont cosigné les procès-verbaux d'aveux de Mejdoub Chani, ainsi que le procureur et le juge d'instruction qui ont entendu la victime à l'issue des 20 jours de détention arbitraire et le médecin qui est censé l'avoir examiné à la fin de sa garde à vue. Les juges ont refusé d'entendre ces témoins.

Mejdoub Chani a dénoncé devant la cour les tortures subies aux mains de la DRS, mais les juges ont refusé d'en tenir compte.

Malgré les risques de rétorsion, il a porté plainte pour torture. Une plainte classée sans suite quelques jours plus tard. Ses avocats ont alors porté plainte au Luxembourg mais l'enquête piétine en raison de l'absence de coopération de la justice algérienne.

QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

- Vous pouvez lui adresser un message de soutien. Éviter les contenus très religieux, vous pouvez bien sûr lui écrire que vous priez pour lui.

Maison d'arrêt de BORDJ BOU ARRERIDJ
pour CHANI MEDJDOUB - Matricule No 11206
Route de Ain Soltane
DZ 34000 BORDJ BOU ARRERIDJ
ALGERIE

Priez pour lui.

José Marcos Mavungo

6 ans de prison pour l'organisation d'une manifestation en faveur des droits de l'homme



José Marcos Mavungo est un défenseur des droits de l'homme angolais injustement détenu pour avoir participé à l'organisation d'une manifestation citoyenne contre la mauvaise gouvernance et les atteintes aux droits de l'homme commises dans sa province, le Cabinda. Il a

été arrêté en mars 2015 et condamné en septembre de la même année à six ans de prison pour « rébellion » à l'issue d'une parodie de justice. Aucune preuve n'a été présentée pour le condamner !

Le jour de sa condamnation, l'Union européenne a indiqué que le procès n'avait pas réuni toutes les garanties suffisantes de transparence. En décembre 2015, le groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire a appelé les autorités angolaises à libérer José Marcos Mavungo et à lui accorder des réparations pour le préjudice subi, considérant sa privation de liberté comme étant arbitraire. L'ACAT s'était associé, quelques mois plus tôt, à la saisine de ce mécanisme onusien avec trois autres organisations.

José Marcos Mavungo vit dans la province du Cabinda, un territoire angolais en proie à un conflit de basse intensité où les autorités font taire toute voix dissidente au régime en place à Luanda.

L'ACAT le soutient.

Pour plus d'informations, consulter la page web : <http://www.acatfrance.fr/actualites/?pays=AGO>

QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

Priez pour lui.

Blanca Nubia Díaz

16 ans après l'assassinat de son mari et de sa fille, elle continue de réclamer justice



Blanca Nubia Díaz a été frappée de plein fouet par la violence de la guerre civile en Colombie. Son mari a été assassiné en 2000. Un an plus tard sa fille Irina a été torturée, violée et abattue par des paramilitaires.

Depuis maintenant 14 ans, Blanca Nubia Díaz réclame justice. Elle milite pour les droits des femmes au sein du Mouvement national des victimes de crimes d'État (MOVICE).

Non seulement personne ne recherche les meurtriers de sa fille et de son mari, mais c'est elle qui fait l'objet de menaces constantes. Son petit-fils a failli être enlevé et en juin 2014, sa deuxième fille a été violée.

Début janvier 2015, deux hommes sont entrés de force dans sa maison. Heureusement elle avait déjà déménagé. Depuis, les intimidations se poursuivent.

Le réseau ACAT se mobilise depuis 4 ans pour que Blanca obtienne justice et ne soit plus menacée.

QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

- Vous pouvez lui adresser un courrier de soutien, via l'association colombienne (MOVICE) dont elle fait partie :

Movimiento de Víctimas de Crímenes de Estado
Calle 45a #20-21
Bogotá
COLOMBIE

Priez pour elle.

Amadou Koumé

Décédé dans un commissariat parisien, sa famille demande vérité et justice



Le 6 mars 2015, Amadou Koumé, alors âgé de 33 ans, est décédé dans un commissariat de police du 10^{ème} arrondissement de Paris.

Plus tôt dans la nuit du 5 mars, Amadou est interpellé très violemment dans un bar du 10^{ème} arrondissement.

Lors de l'intervention, un agent en civil a attrapé Amadou Koumé « *par le cou en plaçant son bras sous son menton et en le serrant contre son torse* ». Puis l'homme s'est affaissé et a commencé à suffoquer. L'agent de police l'a alors accompagné dans sa chute en maintenant son bras autour du cou d'Amadou Koumé. Une fois à terre, l'agent de police « *se trouvait sur lui avec un genou sur son dos, lui tenant toujours la tête dans le pli de son coude* ».

Selon les témoins, Amadou Koumé « *donnait l'impression d'avoir peur de mourir* », « *il émettait des cris d'agonie et d'étouffement* ».

Amadou Koumé est arrivé inanimé au commissariat, situé à 900 mètres du lieu d'interpellation. Appelés en urgence, les secouristes ont tenté de le réanimer, en vain.

Deux heures plus tard, son décès a été constaté. Le rapport d'autopsie évoque un décès par asphyxie.

La famille a déposé plainte. Elle attend qu'une enquête approfondie et impartiale soit menée

QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

Priez pour sa famille et ses proches.

Loïc Louise

Décédé à 21 ans d'un tir de Taser de 17 secondes



Le 3 novembre 2013, Loïc Louise s'est rendu à une soirée d'anniversaire.

Il se dispute avec ses cousins, lorsque les gendarmes interviennent pour mettre fin à un début de bagarre. L'un des militaires fait alors usage de son Taser pour

maîtriser l'étudiant, qui s'écroule au sol.

Selon les témoignages, le jeune homme est resté inanimé et menotté au sol pendant au moins un quart d'heure, avant que l'un de ses amis, militaire de carrière, ne soit autorisé par les gendarmes à s'approcher de lui. Prenant son pouls, il s'est alors rendu compte que Loïc Louise ne respirait plus.

Son décès sera constaté deux heures plus tard à l'hôpital d'Orléans.

Dans cette affaire, c'est l'utilisation prolongée du Taser qui est particulièrement mise en cause. D'après les conclusions de l'IGGN, le tir a duré 17 secondes. Le pistolet électrique fonctionne en effet par cycles de cinq secondes : tant que l'utilisateur maintient son doigt appuyé, les cycles se répètent, comme ce fut le cas pour Loïc Louise.

Une information judiciaire a été ouverte en août 2014 pour homicide involontaire. Une enquête effective doit être menée. Des études médicales indépendantes doivent par ailleurs être réalisées pour évaluer les effets réels du Taser sur le corps humain.

QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

Priez pour sa famille et ses proches.

Michel-Thierry Atangana

Prisonnier politique pendant 17 ans, il réclame justice



Monsieur Michel-Thierry Atangana est un citoyen français qui s'est retrouvé embastillé 17 ans au Cameroun dans une cellule située dans le sous-sol du Secrétariat d'Etat à la Défense à Yaoundé, la capitale. Son tort : son présumé soutien déclaré à un opposant

politique au président Paul Biya à l'approche de l'élection présidentielle de 1997.

Michel-Thierry Atangana a été arrêté en mai 1997, et condamné à deux reprises en juillet 1997 (15 ans de prison) et en octobre 2012 (20 ans de prison) pour des raisons fallacieuses de détournement d'argent. Ce prisonnier politique, reconnu comme tel par le Département d'Etat américain en 2005, a été libéré en février 2014, un an après la publication de l'avis du groupe de travail sur la détention arbitraire des Nations unies déclarant sa détention comme arbitraire et appelant à sa libération immédiate.

Durant 17 ans, sa vie s'est cantonnée à sa cellule qui ne faisait que 7m² et qui était dépourvue de fenêtre. Alors qu'il est français, aucun responsable français ne lui a rendu visite durant 15 ans, niant même dans un premier temps sa nationalité française.

Aujourd'hui libre et de retour en France, M. Atangana réclame justice car il n'a toujours pas été réhabilité dans ses droits. L'ACAT le soutient.

QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

- Vous pouvez lui adresser un courrier de soutien que nous lui transmettrons :

ACAT - Pour M. ATANGANA
7 rue Georges Lardennois
75019 Paris

- Vous pouvez lui écrire directement par courriel et sur les réseaux sociaux :

mta.acoa@gmail.com

Facebook : f:/Michel Thierry Atangana

Twitter : @MT_Atangana

- Vous pouvez signer la pétition de soutien : www.change.org/p/fran%C3%A7ois-hollande-paul-biya-il-faut-r%C3%A9habiliter-michel-thierry-atangana

- Pour plus d'informations : www.michelthierryatangana.fr

Priez pour lui.

Ali Sher

Renvoi abusif et dangereux au Pakistan, nous sommes sans nouvelles depuis



A 15 ans, Ali Sher a vu sa fratrie se faire assassiner. Ses parents se sont sacrifiés en s'endettant lourdement pour lui permettre de fuir le Pakistan. Quelques mois après son arrivée en France, Ali a appris qu'ils étaient morts.

Ali Sher a été pris en charge par l'aide sociale à l'enfance mais à sa majorité, il n'a pas eu le droit de rester en France. Arrêté à Bordeaux fin mars 2015, il demande l'asile in extremis et obtient la protection subsidiaire de l'OFPRA (Office français de protection des réfugiés et apatrides). C'est la première fois qu'il peut expliquer pourquoi il est en danger dans son pays. Il est entendu et le risque qu'il encourt s'il était renvoyé au Pakistan est établi et reconnu. Ali Sher est libéré et se croit enfin protégé. C'est donc en toute confiance qu'il va chercher son titre de séjour à la préfecture le 20 avril 2015, comme mentionné sur sa convocation.

Mais une fois sur place, on lui notifie le « retrait » de sa protection de l'OFPRA. Il est alors placé en centre de rétention administrative, en région parisienne. Le 23 avril, avec l'aide de l'ACAT-France et la Cimade, Ali Sher forme un recours devant la Cour nationale du droit d'asile pour demander l'annulation de la décision de retrait de sa protection internationale. Ce même jour, à 16h, grâce à un personnel de vol courageux, la première tentative d'embarquement violente échoue. Deux jours plus tard, à quelques heures de son passage devant le juge des libertés et de la détention, Ali est réveillé à l'aube et mis dans un avion.

Depuis le 25 avril 2015 et jusqu'à aujourd'hui, l'ACAT est sans nouvelles du jeune homme, alors même que des informations objectives laissent craindre un risque grave de mauvais traitements au Pakistan. Le ministère de l'intérieur n'a pas non plus répondu aux questions ni aux demandes d'enquête indépendante de l'ACAT. La procédure administrative laisse transparaître de graves manquements.

QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

Priez pour lui.

Biram Dah Abeid

Un antiesclavagiste emprisonné



Monsieur Biram Dah Abeid, président de l'Initiative pour la résurgence du mouvement abolitionniste (IRA) – association de lutte contre l'esclavage en Mauritanie – est détenu depuis novembre 2014. Il a été injustement condamné à deux années de prison en janvier

2015 pour « offense et désobéissance à la force publique ». Sa peine a été confirmée en appel en août. Son tort : avoir exercé ses droits de rassemblement pacifique et d'association.

Monsieur Biram Dah Abeid est une victime emblématique des restrictions des libertés de manifestation et d'association dans ce pays sahélien. Depuis 2013, les autorités mauritaniennes malmènent constamment son organisation, l'IRA, et ses membres. Cette association n'est toujours pas reconnue. Ses manifestations sont régulièrement interdites ou réprimées. Ses membres font fréquemment l'objet de violences, d'arrestations et de détentions arbitraires et de sanctions judiciaires iniques. L'IRA et son président charismatique gênent. Les actions de lutte contre l'esclavage qu'ils entreprennent pacifiquement sur le terrain rappellent que l'esclavage est un problème grave non encore résolu en Mauritanie.

Le 18 décembre 2014, le Parlement européen a condamné dans une résolution « l'arrestation et le maintien en détention de Biram Dah Abeid » - et a demandé « sa mise en liberté immédiate »¹.

QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

- Vous pouvez adresser un message de soutien via un membre de l'IRA basé en France :

M. Mohameden Dah Zahaf
7 allée des Lys
93360 Neuilly Plaisance

- Pour plus d'informations :
www.acatfrance.fr/actualites/?pays=MRT

Priez pour lui.

¹ <http://www.europarl.europa.eu/news/fr/news-room/content/20141212IPR01240/html/Opposition-d%C3%A9mocratie-au-Venezuela-et-arrestations-au-Soudan-et-en-Mauritanie>

Verónica et Erick Iván Razo Casales

Arrêtés sans mandat, on leur extorque des aveux sous la torture



Le 8 juin 2011 à México, Erick Iván et Verónica, frère et sœur, ont été arrêtés violemment et sans mandat par des policiers en civil. Au lieu d'être immédiatement présentés au Parquet comme le prévoit la loi, ils ont été conduits au commissariat où on

les a torturés pendant des heures.

Le 10 juin, sans même pouvoir être assistés d'un avocat, ils ont été contraints de signer des aveux de culpabilité concernant des enlèvements crapuleux.

Ils ont ensuite été placés sous arraigo (détention préalable à toute enquête et inculpation) pendant près de soixante jours, puis en détention préventive.

Ils sont toujours détenus et risquent d'être condamnés, bien qu'ils soient revenus sur leurs aveux et que leurs tortures aient été authentifiées par un médecin.

Les fausses déclarations des policiers et les dépositions de leurs co-accusés également faites sous la torture sont également retenues à leur rencontre ! Aucune des cinq plaintes pour torture déposées par Mme Austreberta Casales, mère des victimes, n'a connu d'avancées.

QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

- Vous pouvez leur adresser un message de soutien, via l'ONG mexicaine (CMDPDH) qui les défend :

Comisión Mexicana de Defensa y Promoción de los Derechos Humanos
Tehuantepec #142, Col. Roma Sur, Del. Cuauhtémoc,
C.P. 06760, México, D.F.
Mexique

info@cmdpdh.org

Priez pour eux.

Taoufik Elaïba

Eternel oublié de la révolution tunisienne



Taoufik Elaïba est Tuniso-Canadien. Cela faisait seulement deux ans qu'il s'était installé en Tunisie avec sa femme et ses quatre enfants quand son cauchemar a commencé. Le

1er septembre 2009, des agents de la garde nationale ont fait irruption à son domicile et l'ont emmené de force dans leurs locaux, sans mandat. Là-bas, Taoufik Elaïba a été torturé pendant les six premiers jours de sa garde à vue, jusqu'à ce qu'il signe des aveux.

Onze jours après son arrestation, il a été présenté devant un juge d'instruction auprès duquel il a dénoncé ses tortures. Loin de mettre fin à son calvaire, le juge a refusé de prendre note des sévices et a envoyé Taoufik Elaïba en prison.

La révolution a ravivé ses espoirs, en vain... Le 31 octobre 2011, il a été condamné à 22 ans d'emprisonnement pour trafic de voitures sur la base d'aveux obtenus sous la torture, une peine réduite à sept ans en appel.

Après plusieurs plaintes pour torture déposées par ses avocats, une enquête a été ouverte près de 3 ans après les sévices, pour être abandonnée trois mois plus tard.

Malgré les nombreuses interpellations de l'ACAT et des autorités canadiennes, les autorités tunisiennes lui refusent la grâce et la libération conditionnelle, dans un acharnement incompréhensible.

QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

- Vous pouvez lui adresser un message de soutien. Éviter les contenus très religieux, vous pouvez bien sûr lui écrire que vous priez pour lui.

Taoufik Ben Mohsen Ben Abdallah Elaïba
Numéro d'écrou 36232
1102 Prison civile de Mornaguia
1110 Tunis, TUNISIE

- Vous pouvez envoyer une copie de votre courrier par e-mail ou par courrier postal à son épouse :

Ahlem Chebbi
Avenue du 7 novembre
Cité Chaker-Borj Touil - Raoued
2051 Ariana
TUNISIE
belabataoufik@yahoo.fr

Priez pour lui.

www.nuitdesveilleurs.com



7, rue Georges-Lardennois 75019 Paris | 01 40 40 42 43
acat@acatfrance.fr | www.acatfrance.fr

